



Participer à l'enquête publique

Déposez votre contribution sur le site officiel des registres numériques **entre le 15/12/2025 à 09 heures et le 19/01/2026 à 16 heures.**

1. **Sur le registre numérique** : registre-numerique.fr
2. **Par email** : construction-elevage-saumon-verdonsurmer@mail.registre-numerique.fr
3. **Par courrier** : à l'attention du Président de la commission d'enquête à la mairie du Verdon-Sur-Mer, 9 bld Lahens, 33123 Verdon-Sur-Mer
4. **Par dépôt** : à la mairie du Verdon-Sur-Mer et de Soulac-Sur-Mer

Comment rédiger un avis ?

Quelques conseils pour rédiger votre avis :

1. **Exprimer clairement votre désaccord** avec le projet
2. Mettez en avant **votre lien avec le territoire**
3. **Argumentez** votre avis en vous focalisant sur 1 ou 2 aspect(s) du projet qui vous touche(nt) particulièrement

Vous pouvez par exemple évoquer (liste non exhaustive) :

- **Risques majeurs de pollution de l'Estuaire** : rejets d'azote et de phosphore
- **Menace sur l'emploi du littoral** : pêche locale, conchyliculture et tourisme
- **Intensification du trafic routier** dans un secteur déjà saturé (15 semi-remorques minimum par jour)
- **Nuisances visuelles, sonores et olfactives**
- **Pression sur les ressources locales en eau** : 6 500 m³ d'eau pompés / jour
- **Mortalité massive de poissons** : densités élevées, production intensive
- **Saumon "local" nourri aux importations** : soja (Brésil) et farine de poissons (Afrique de l'Ouest)
- **Empreinte carbone** : 70 000 tonnes de CO₂ émises chaque année
- **Consommation électrique** : 100 à 125 GWh/an, soit la consommation d'une ville de 40 000 habitants

Le projet Pure Salmon au Verdon-sur-Mer

Au Verdon-sur-Mer, le projet de méga ferme-usine de saumons progresse : le dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) vient d'être validé par les autorités publiques. Une enquête publique a été ouverte afin de recueillir les observations du public sur ce projet porté par l'entreprise Pure Salmon.

C'est une étape cruciale, qui va permettre aux citoyen·ne·s de s'exprimer et de participer au processus de décision, trop souvent mené sous le poids des lobbies industriels. Nous espérons que l'enquête publique augure l'abandon de ce projet destructeur qui comporte des risques de dommages irréversibles.

Pour rappel, Pure Salmon promet une "ferme écologique", qui serait en réalité **le plus grand élevage intensif de saumons en fonctionnement au monde**. Il est question **d'élever près de 3 millions de saumons par an - soit jusqu'à 500 poissons par mètre cube d'eau - dans l'équivalent de près de 250 piscines olympiques construites au cœur du Parc Marin et à la limite d'une Zone de Protection Spéciale Natura 2000**. Or, ce type d'élevage, connu sous l'acronyme anglais RAS (Recirculating Aquaculture Systems), est expérimental : aucune usine en fonctionnement dans le monde n'atteint les 10 000 tonnes de saumons par an que Pure Salmon a l'intention de produire, et la technologie de pointe qu'il nécessite est sujette aux incidents techniques et aux erreurs humaines. Depuis 2014, sur 37 usines en fonctionnement, 16 événements de mortalité de masse des saumons ont été recensés, à la suite de dysfonctionnements. Au Danemark, une fuite de chlorure de fer et un incendie de la même usine ont donné lieu à de graves pollutions du fjord et de l'air.

L'entreprise Pure Salmon, financée par un fonds d'investissement singapourien basé à Abu Dhabi, argue que ce projet répond aux exigences de "souveraineté alimentaire française", alors que l'alimentation des saumons est dépendante des importations de soja en provenance du Brésil et de farines de poissons provenant notamment d'Afrique de l'Ouest, du Chili et du Pérou.

Nous sommes à un point de bascule critique où la voix et l'action de la société civile peuvent redessiner l'avenir des générations futures : **à l'heure de l'urgence climatique, autoriser le pompage d'eau moins 6500 m³ d'eau par jour, qu'il faudra ensuite désaliniser, dans une zone fragile en situation de stress hydrique, en plus des incertitudes liées à la qualité des rejets dans l'estuaire sauvage, doit tirer la sonnette d'alarme.**

La consultation publique se termine le **19 janvier 2026**. Vous avez maintenant la possibilité de vous exprimer et de faire entendre ce qu'il vous semble souhaitable pour notre santé à tous et toutes, la protection de nos écosystèmes, et celle des animaux.

Pure Salmon en quelques chiffres

Investissement & production

- Prévision de **10 000 tonnes** de saumons par an, soit l'équivalent d'**un quart de la production piscicole française** (env. 40 000 tonnes), ou presque l'équivalent des débarquements de **pêche en Nouvelle-Aquitaine (12 000 tonnes)**
- **3 millions de saumons par an**, élevés dans l'équivalent de près de **250 piscines olympiques**.
- **275 millions d'€** d'investissement annoncé pour une convention d'occupation de **49 ans** avec le GPMB

Zone ciblée

- **14 hectares** sur le site industrielo-portuaire du Verdon-sur-Mer
- Une ancienne vasière, remblayée en 2015
- Site "clés en main France 2030"
- Site en bordure du **Parc naturel marin** Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis et du **Parc Naturel Régional** du Médoc
- Aux abords immédiats de 2 zones NATURA 2000 et de 3 zones naturelles d'intérêt : ZICO, ZNIEF 1 et 2

Emploi

- **Promesse d'emploi surévaluée : 250 emplois annoncés** (pour une mise en production estimée à partir de 2030) VS **850 emplois** pour 10 000 tonnes de truite chez Aqualand ; **8 000 emplois** pour 12 000 tonnes débarquées en pêche artisanale en Nouvelle-Aquitaine

Consommation d'eau, énergie et environnement

- Empreinte **carbone : 70 millions de tonnes de CO2** par an
- Consommation **d'eau : 6 500 m³ d'eau par jour** = consommation d'une ville de 44 000 habitants. Pompages à 200 m du rivage, près d'une plage familiale
- Consommation **électrique : 100 à 125 GWh/an** = consommation d'une **ville de 40 000 habitants**
- Dépendance aux **importations : 233 milliards de poissons sauvages** devront être pêchés + **436 000 tonnes de soja** devront être récoltés chaque année pour nourrir les saumons
- **Densité** d'élevage extrême : **jusqu'à 80 kg/m³** (contre 15-25 kg/m³ en mer), créant stress, maladies et nécessitant potentiellement des traitements médicamenteux. C'est jusqu'à **500 poissons par mètre cube d'eau**.

Logistique & transports

- Durée du chantier : **environ 3 ans**
- Trafic routier équivalent à **15 à 25 semi-remorques** par jour minimum
- Estimation de **27 tonnes/jour** de boues humides (issues des déjections animales) à évacuer

L'enquête Publique

L'enquête publique est une procédure réglementaire assurant l'information, la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle est dorénavant appelée enquête environnementale et est codifiée sous les articles L123 et R123 du code de l'environnement. Dans le cadre de l'enquête dont la durée est fixée par l'autorité organisatrice dans son arrêté d'ouverture, l'information du public est assurée au moyen du dossier d'enquête mis à disposition sur le ou les lieu(x) d'enquête et sur internet. **Toute personne qui le souhaite peut participer à l'enquête en déposant une contribution sur les registres ouverts à cet effet sur le ou les lieu(x) d'enquête et par voie numérique.** Elle peut aussi dialoguer avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences tenues généralement en mairie (les horaires sont indiqués dans l'arrêté préfectoral disponible ci-dessus).

Procédure

Pourquoi une enquête publique ?

Du fait de sa taille, Pure Salmon est dans l'obligation de déposer 2 demandes réglementaires :

- **Une demande d'autorisation environnementale**, conformément aux dispositions du Code de l'environnement.
- **Une demande de permis de construire**, en application du Code de l'urbanisme.

La première phase d'instruction de l'autorisation environnementale, appelée **phase d'examen**, s'est achevée le **28 octobre 2025**. Elle a été coordonnée par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de Gironde et a mobilisé de nombreux organismes publics : ARS, SDIS, SAGE Nappes profondes de Gironde, SAGE Estuaire de la Gironde, Parc naturel marin de l'Estuaire et de la mer des Pertuis, Parc naturel régional du Médoc, DDTM, DREAL, BRGM.

La seconde phase est l'**enquête publique**. Elle se déroulera du **15 décembre 2025 au 19 janvier 2026**. L'enquête est conjointe aux deux procédures (autorisation environnementale et permis de construire) et sera supervisée par une **commission d'enquête nommée par le Tribunal administratif de Bordeaux**.

Un **registre dématérialisé** sera mis à disposition pour garantir une participation active et transparente des riverains et des parties prenantes. À l'issue de cette consultation, la commission rendra un **avis motivé**, qui sera pris en compte dans la décision finale.

Décision et recours

La procédure s'achèvera par la **phase de décision du préfet de Gironde**, qui pourra autoriser ou rejeter la demande portée par Pure Salmon. En cas de décision favorable, une période de recours sera ouverte.